

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
MAIRIE DE SALAVAS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°59

07150  
él : 04 75 88 02 64

L'an deux mille quinze le mercredi 16 décembre à dix-huit heures trente le conseil municipal de la commune de Salavas dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc PICHON, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 11 décembre 2015  
Présents : PICHON Luc, WOLFF Jean-Pierre, Martine ROUX, Sophie RICHARD, Fabienne GRIVELET-GIN, Patricia BALLOY, Pauline GUIGON, Sylvie HONORE, Françoise GRANGER, Janine BOLLECQUES, Jean-Louis NEBON, Bruno FONTAINE, Guy PETERS, Denis TOLLIE.  
Absent : Benoit DOLLE  
Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : GRIVELET-GIN Fabienne

exercice 15  
sents 14  
ants 14  
ur 14  
ntre 0

Le Conseil Municipal prend connaissance du nouveau règlement du cimetière. Il décide par ailleurs de réviser les tarifs dans les conditions suivantes :

Tarifs en vigueur :

DUREE	CONCESSION		COLOMBARIUM
	SIMPLE	DOUBLE	
15 ans			400 €
30 ans	450 €	900 €	700 €
50 ans	750 €	1500 €	1000 €
			50 € Jardin du souvenir

METIERE  
glement et révision  
s tarifs

Proposition de tarifs :

DUREE	CONCESSION		COLOMBARIUM	
	Simple	Double		Renouvellement
15 ans	180 €	360 €	400 €	200 €
30 ans	350 €	700 €	700 €	350 €
50 ans	650 €	1300 €	1000 €	500 €
			50 € Jardin du souvenir	

A l'unanimité, le conseil municipal,  
**APPROUVE** le nouveau règlement du cimetière,  
**ACCEPTTE** les nouveaux tarifs énumérés ci-dessus.

ertifié exécutoire  
çu en Sous Préfecture

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme. À Salavas le 17 décembre 2015

Le Maire, Luc PICHON

publié ou Notifié  
:

Reçu à la Sous-Préfecture  
de LARGENTIÈRE



- 4 JAN. 2016